



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

Ouverture de la séance à 18h30

Sont présents :

Les conseillers municipaux : Francis CESTER, Monique FARAMAZ, Vincent OLLIVIER, Béatrice BOURGADE, Jean-Claude DE PASSORIO, Sonia RIZZO, David SCACCIANOCE, Virginie BONNARDEL-BLANC

Absents excusés : Céline PEYRE a donné procuration à Jean-Claude DE PASSORIO

Absents : Franck BERMOND, Mickael BOISSERANC

Secrétaire de séance :

Monique FARAMAZ

Validation du Conseil Municipal du vendredi 11 octobre 2024

Voté à l'unanimité des présents (9 pour).

1- Délibération État d'assiette des coupes de bois - 2025

L'ONF propose à la commune de réaliser une coupe sur la parcelle HA1, nouvellement soumise au régime forestier en 2024. Il s'agit de réaliser une coupe d'amélioration pour conserver les arbres les mieux conformés, enlever les arbres morts ou dépérissants très nombreux, dans un objectif de gestion DFCI de ce peuplement exposé en bordure de route départementale. Cette coupe nécessitera l'ouverture d'une desserte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'inscription d'une coupe non réglée à l'État d'Assiette de l'année 2025 telle que présentée ci-dessus, demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation de cette coupe, précise la destination des bois et

2- Délibération d'agent recenseur

Sur le rapport de M. le maire propose la création d'un emploi non permanent du 16 janvier au 15 février 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, ainsi que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 388 de grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, à 8 pour, 1 abstention, le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent recenseur pour effectuer le recensement de la commune pour l'année 2025 et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation du recensement.

3- Délibération Demande de subvention DSIL à la préfecture pour des travaux au cimetière – Préfecture des Hautes-Alpes

Monsieur le maire explique que le besoin de construire de nouveaux caveaux dans le cimetière de la commune de la Bâtie-Vieilles a évolué depuis la délibération n° 30 - 2023 du 22/12/2023. Il est donc nécessaire de construire de 4 nouveaux caveaux (2 caveaux de 6 places / 1 caveau de 3 places / 1 caveau de 1 place).

Afin de réaliser ce projet important, M. le maire propose de solliciter la Préfecture des Hautes-Alpes dans le cadre de la DSIL, soit pour un montant de 5 772 €. Le montant du devis proposé par la sté. Aubin s'élève à 16 223,33 € HT, soit 19 468 € TTC.

Le financement se déroulerait de la façon suivante :

Le montant de la subvention s'élèverait (40 % x 16 223,33 € HT)	5 772,00 €
Le montant de l'autofinancement (19 468 - 6 489,33)	13 696,00 €
	19 468,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de construction de 4 nouveaux caveaux au cimetière, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et le devis proposé, approuve la demande de subvention auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes à hauteur de 5 772 € et donne tout pouvoir à M. le maire pour mener à bien ce projet.

4- Délibération Demande de subvention Enveloppe Cantonale à la préfecture pour des travaux au cimetière - Département des Hautes-Alpes

Monsieur le maire explique que le besoin de construire de nouveaux caveaux dans le cimetière de la commune de la Bâtie-Vieilles a évolué depuis la délibération n° 29 - 2023 du 22/12/2023. Il est donc nécessaire de construire de 4 nouveaux caveaux (2 caveaux de 6 places / 1 caveau de 3 places / 1 caveau de 1 place).

Afin de réaliser ce projet important, M. le maire propose de solliciter le Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale, soit pour un montant de 2 578,58 €. Le montant du devis proposé par la sté. Aubin s'élève à 16 223,33 € HT, soit 19 468 € TTC.

Le financement se déroulerait de la façon suivante :

Le montant de la subvention s'élèverait (40 % x 16 223,33 € HT)	2 578,58 €
Le montant de l'autofinancement (19 468 - 6 489,33)	16 889,42 €
	19 468,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de construction de 4 nouveaux caveaux au cimetière, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et le devis proposé, approuve la demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 2 578,58 € et donne tout pouvoir à M. le maire pour mener à bien ce projet.

5- Délibération Ouverture de crédits concernant les dépenses d'investissement de l'année 2025

M. le Maire explique que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales. Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant fin avril 2024 et afin de permettre le règlement de travaux ou services ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de :

- 323 050 € soit un quart du budget d'investissement de l'année 2024 au chapitre 21 et
- 5 000 € au chapitre 20.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'ouverture de crédits concernant les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 énoncé ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

Questions diverses :

- + Point sur la construction de la future salle multi-activités : mi-janvier 2025, il sera prévu une réunion de la CAO pour l'attribution des marchés.
- + Point sur la nouvelle canalisation de l'eau, possibilité de coupure.
- + Information : recensement de la population de la commune de la Bâtie-Vieille qui sera effectuée du 16/01/2025 au 15/02/2025.
- + Information : la venue de la députée de Hautes-Alpes, Mme. Allemand le 03/01/2025 à 16h30.
- + Changement des poubelles semi-enterrées des Guérins par des poubelles aériennes neuves.
- + Point sur le Rallye Monte Carlo, le jeudi 23/01/2025 de 18h06 à 23h06 « la Spéciale » et le dimanche 26/01/2025 de 06h39 à 08h39, ainsi que les contraintes de circulation liées à cet évènement.
- + Point sur la sécurité de la circulation dans le village, toujours à l'essai et en étude.
- + Point sur l'urbanisme de la commune qui sera dorénavant abordé à chaque conseil municipal.

Séance levée à 20h00.

Le Maire, Francis CESTER

